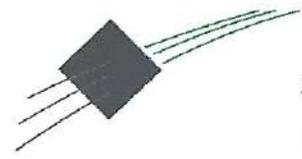


Plan visé faisant partie intégrante du  
**Certificat d'approbation de plan**  
 N° NE-12588 du 18/11/2008

14	ORIFICE AVEC BOUCHON $\phi 40$	
13	CHEMINEE $\phi 600$	
12	RENFORT RETOUR DE NIVEAU	
11	RETOUR DE NIVEAU SANS CONTRE-PENTE $\phi 40$	
10	BARREAU ECHELLE	
9	DISPOSITIF REPERAGE POSITION REFERENCE	PLAN BSE 027
8	DISPOSITIF REPERAGE DES NIVEAUX	PLAN BSE 026
7	PORTE	
6	PLAQUE CONSTRUCTEUR	PLAN BSE 008
5	PLAQUE JAUGEAGE	PLAN BSE 008
4	VANNE $\phi 80$	
3	DISPOSITIF SCHELLEMENT AU SOL	PLAN BSE 005
2	BOITARD	
1	VANNE VIDANGE TOTALE $\phi 80$	
Rep	Désignations	Observations

N° de plan : LES 2 MERS      N° de fab : I12 ET I13

VUE D'ENSEMBLE CUVE  
CYLINDRIQUE 400 HL



**Ets MICHAEL PAETZOLD**  
 3700 Avenue de Toulouse 33140 CADAUJAC  
 05 57 83 85 85 / Fax 05 57 83 85 80

C		Date : 29/11/2007	Ech : 1/35
B			
A	<input checked="" type="checkbox"/>		
Version	Mod. le:		

Dessiné par : G.J	Vérifié par:
Page : 1/1	Propriété de la société MICHAEL PAETZOLD Reproduction interdite

Organisme désigné par  
le Ministère chargé de l'Industrie

**CERTIFICAT D'APPROBATION DE PLANS  
DE RECIPIENTS-MESURES**  
N° LNE-12588 rév. 0 du 18 janvier 2008

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application** : Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, de l'arrêté du 31 décembre 2001, de l'arrêté du 8 juillet 2003 relatif au contrôle métrologique des récipients-mesures et de l'arrêté du 9 septembre 1997 relatif à la construction des réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs externes de repérage des niveaux.
- Délivré à** : MICHAEL PAETZOLD  
3700 avenue de Toulouse - FRA - 33140 - CADAUJAC
- Concernant** : Approbation du plan relatif aux 2 réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs externes de repérage des niveaux, référencés I12 et I13 par le détenteur.
- Lieu d'installation** : Société Les Deux Mers S.A. - 3 lieu dit Camperos - FRA - 33720 BARSAC
- Caractéristiques** : Capacité nominale : 400 hL,  
Produits stockés : vins, alcools,  
Cuve cylindrique verticale en acier inoxydable, fixe scellée au sol et à la pression atmosphérique.
- Valable jusqu'au** : Le présent certificat reste valable tant qu'aucune modification n'est apportée au récipient-mesure sans préjudice des activités périodiques de maintenance et de raccordements aux étalons nationaux. Toute modification et/ou tout équipement complémentaire affectant le réservoir décrit précédemment, susceptibles d'en modifier les caractéristiques métrologiques, devront faire l'objet d'un complément au présent certificat ou d'une nouvelle demande d'approbation auprès du Laboratoire national de métrologie et d'essais.

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 1 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DDC/22/H016598 -52.

Etabli le 18 janvier 2008

Pour le chef de laboratoire général

  
**LNE**  
Laurence DAGALIER  
Directrice Développement et  
Certification

**Laboratoire national de métrologie et d'essais**

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00  
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244  
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

## Annexe au certificat n°LNE -12588 rév. 0 du 18/01/2008

### CARACTERISTIQUES :

Documents Annexés :	Liste des plans visés 1 plan visé Attestation du fabricant concernant la stabilité dimensionnelle du récipient-mesure
---------------------	---

### CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Conformément à l'article 10 de l'arrêté du 8 juillet 2003 relatif au contrôle métrologique des récipients-mesures, l'organisme chargé de la vérification primitive est chargé de s'assurer de la conformité du récipient-mesure au présent certificat d'approbation de plans et à ses annexes avant d'effectuer le jaugeage du récipient-mesure. Il doit en outre, s'assurer qu'une copie du certificat d'approbation des plans et de ses annexes est remise par le fabricant au détenteur du récipient-mesure.

### LISTE DES PLANS VISES

N°	RÉV	DÉSIGNATION
LES 2 MERS	A	2 cuves cylindriques verticales de capacité 400 hL

### LISTE DES PLANS AYANT FAIT L'OBJET DE L'APPROBATION DE SOUS-ENSEMBLES N° F-05-F-0483 DU 22/03/2005

N°	RÉV	DÉSIGNATION
BSE005	/	Dispositif de scellement au sol
BSE008	/	Plaque de jaugeage et constructeur
BSE026	/	Tube de niveau avec retour et règle à droite – cuve stockage
BSE027	/	Dispositif de repérage de position de référence

## ATTESTATION

Je soussigné Fabien BOISSELEAU représentant la société MICHAEL PAETZOLD, atteste que les cuves I12 et I13 de 400 hl sont conformes au point 4.1.2 de la circulaire 97.00.344.001.1 du 9 septembre 1997 qui concerne la stabilité dimensionnelle.

Si tel n'était pas le cas, nous nous engageons à mettre ces cuves en conformité.

Date et signature :  
Le 30 novembre 2007

